



HONORAIRES TRANSACTIONS HABITATION

TRANSACTION

HONORAIRES

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente hors honoraires :

Taux d'honoraires correspondant :

Compris entre 0 à 550 000 €

Maximum 12%

Compris entre 551 000 € et 1 000 000 €

Maximum 10%

Compris entre 1 000 001 € et 2 000 000 €

Maximum 8%

Plus de 2 000 000 €

Maximum 6%

Vente VEFA (vente en état futur d'achèvement)

4% à 10%

HONORAIRES TRANSACTIONS TERRAIN

Compris entre 0 et 1 000 000 €

Maximum 12%

Compris entre 1 000 001 € et 2 000 000 €

Maximum 10%

HONORAIRES LOCATION BAIL HABITATION/MEUBLE

Services :

Propriétaire :

Locataire :

Entremise et négociation

1 mois de loyer HC*
moins les prestations
citées ci-dessous

0,00€

Honoraires de visite, constitution locataire et
rédaction de bail

8 €/m2

8 €/m2

Honoraires de réalisation de l'état des lieux

3 €/m2

3 €/m2

Art 5 loi 1989 : 'La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement (...) est à la charge du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux visites, constitution de dossier, rédaction de bail et à l'état des lieux

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Formules :

ESSENTIEL

PREMIUM

OPTIMUM

EXECUTIVE

TAUX DE REMUNERATION

6,00%

8,00%

11,00%

14,00%

Taux de rémunération HT sur le montant des loyers charges comprises

AFDI MARTINIQUE

15, route de Cluny - 97200 Fort-de-France

Tél. : 05.96.70.1000 - Fax : 05.96.70.75.74

Cartes professionnelle n°972 12016 000 006693

Garantie financière : MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9

E-Mail: martinique@immobilier.net



HONORAIRES TRANSACTIONS COMMERCES & ENTREPRISES

A compter du 01/10/2021

TRANSACTION

HONORAIRES

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Prix de vente hors honoraires :	Taux d'honoraires correspondant :
Inférieur à 300 000€ inclus	10% (minimum de 12 000€ TTC)
Compris entre 300 001€ et 500 000€ inclus	8% TTC
Compris entre 500 001€ et 1 000 000€ inclus	6% TTC
Supérieur à 1 000 001€	5% TTC

Ces tranches ne sont pas cumulatives

TRANSACTION COMMERCIALES	HONORAIRES
Convention d'occupation précaire (36 mois)	10% TTC de 36 mois de loyer HC* à la charge du locataire
Bail professionnel ou mixte	10% TTC d'une triennalité de loyer HC* à la charge du locataire
Bail commercial/location pure sans droit d'entrée ou cession du droit de bail	18% TTC d'une triennalité de loyer HC* à la charge du locataire
Cession fonds de commerce, droit au bail	12% TTC du montant de la cession à la charge de l'acquéreur avec un minimum d'honoraires de 10 000€ TTC

HC* : Hors charges

Taux de TVA en vigueur : 8.5%

AFDI MARTINIQUE

15, route de Cluny - 97200 Fort-de-France

Tél. : 05.96.70.1000 - Fax : 05.96.70.75.74

Cartes professionnelle n°972 12016 000 006693

Garantie financière : : MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9

E-Mail: martinique@immobilier.net